

Un handicap est
le fruit du destin –
ce qui n'est pas
le cas de ses
conséquences

Un portrait de
la Fondation Cerebral



Schweizerische Stiftung für das cerebral gelähmte Kind
Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
Fondazione svizzera per il bambino affetto da paralisi cerebrale



Aider là où c'est nécessaire

La Fondation Cerebral, créée en 1961, soutient aujourd'hui près de 9500 personnes concernées et leurs proches dans toute la Suisse. Nous apportons notre aide là où les pouvoirs publics ou les assurances ne le font pas – ou seulement partiellement.

Nous nous engageons à faire en sorte que les personnes atteintes d'un handicap moteur cérébral et leurs familles puissent mener une vie aussi autonome, mobile et insouciant que possible.

Mais pour pouvoir aider, nous avons besoin d'aide. Ce n'est que grâce au soutien de nos nombreuses donatrices et donateurs fidèles que nous pouvons être un partenaire solide pour les familles concernées, afin de leur venir en aide rapidement et sans bureaucratie inutile.

Dans les pages suivantes, nous sommes heureux de vous présenter notre fondation, ainsi que notre éventail d'offres et de prestations de services.

Table des matières

- Page 4** **Une aide complète et rapide – tout au long de la vie**
- Page 7** **Comment nous aidons – exemples concrets**
- Page 8** **Bienvenue sur Cerebral ACTIVE!**
- Page 10** **Pourquoi nous dépendons des dons**
- Page 13** **Faire un geste: avec un héritage ou un legs**
- Page 14** **S'engager ensemble – partenariats**

Vous souhaitez en savoir davantage sur une offre ou une prestation de service en particulier? Merci de nous contacter par **téléphone 031 308 15 15 / e-mail: cerebral@cerebral.ch**

Qu'est-ce qu'un handicap moteur cérébral?

Lorsque le cerveau est endommagé durant la grossesse, l'accouchement ou au cours des premières années de la vie (en raison par exemple d'une malformation, d'un virus, d'un manque d'oxygène ou d'un accident), cela entraîne souvent des handicaps moteurs d'ampleur et de gravité diverses. À cela peuvent s'ajouter, à des degrés variables, des troubles de la vision ou de l'audition, des troubles cognitifs, de la parole et du comportement ainsi que, dans certains cas, une épilepsie, qui déterminent de manière décisive l'ampleur des restrictions impactant la vie quotidienne.

Des régions étendues du cerveau étant touchées la plupart du temps, il n'est pas possible de guérir un handicap moteur cérébral. Les thérapies visent à rendre possible une autonomie maximale. Lorsqu'elles sont mises en œuvre très rapidement, cela permet parfois à des zones saines du cerveau de suppléer partiellement les fonctions disparues.



Une aide complète et rapide – tout au long de la vie

Pour les personnes atteintes d'un handicap moteur cérébral, même les choses faciles deviennent difficiles. Jour après jour, les personnes concernées et leurs proches doivent surmonter d'innombrables obstacles. Pour y parvenir, elles ont besoin de beaucoup de force et d'énergie.

Un handicap moteur cérébral change presque tout – sans qu'on le veuille ni qu'on en soit responsable. Les familles touchées se trouvent soudain confrontées à des questions sans réponses et à des défis majeurs. Beaucoup de choses, considérées auparavant comme acquises, sont remises en question pratiquement du jour au lendemain, et il s'y ajoute souvent des soucis financiers.

La Fondation Cerebral offre un conseil global et compétent tout en aidant rapidement et sans bureaucratie inutile. Nous sommes un partenaire fiable pour les personnes concernées, et le restons tout au long de leur vie. Nous nous engageons pour que les personnes atteintes d'un handicap moteur cérébral puissent trouver leur place au sein de la société et participer à la vie sociale.

Ouverture et transparence

La Fondation Cerebral se compose d'un Conseil de fondation bénévole et d'un Secrétariat à Berne constitué de collaboratrices et collaborateurs expérimentés. Grâce à une organisation rigoureuse et performante, les frais d'administration sont maintenus à un faible niveau. De la sorte, nous garantissons que les dons reçus sont bien utilisés aux fins prévues.

La Fondation Cerebral rend régulièrement des comptes sur l'utilisation des dons et accorde la plus grande importance à l'honnêteté ainsi qu'à la transparence. Particuliers, entreprises et autres organismes publics sont régulièrement informés des activités et des besoins de la Fondation Cerebral.

Partenariat

Un partenariat nous lie depuis de nombreuses années avec l'Association Cerebral Suisse. La Fondation Cerebral apporte une aide financière conséquente à l'Association Cerebral Suisse et à ses groupes régionaux.





Comment nous aidons – exemples concrets

Nous simplifions les soins...

... grâce à des lits de soins réglables électriquement ou à des articles de soins et d'hygiène appropriés.

Nous conseillons...

... avec tact et compétence pour toute question concernant les différents handicaps. En outre, nous participons financièrement aux dépenses supplémentaires dues au handicap, qui représentent un lourd fardeau pour le budget familial.

Nous encourageons les thérapies...

... comme l'équitation thérapeutique ou des thérapies spéciales en complément de la physiothérapie.

Nous apportons décharge et détente...

... en offrant aux proches soignants des cures et séjours de détente ou en leur proposant des vacances encadrées. Cela leur permet de se reposer quelques heures pendant que le Spitex prend soin de leur enfant handicapé.

Nous encourageons les activités de loisirs communes...

... au travers de différentes offres pour les familles au complet. Cela leur permet de faire des promenades à vélo, des tours en

kajak et des sorties à la patinoire en commun, mais aussi de passer des vacances au ski. De plus, nous permettons aux personnes concernées de bénéficier d'un accès sans barrières à diverses manifestations culturelles.

Nous rendons mobile...

..grâce à nos voitures d'auto-école, à un service national de location de voitures ou au financement de vélos spéciaux. Par ailleurs, nous distribuons régulièrement aux personnes concernées des bons pour des services de transport de personnes handicapées.

Nous nous engageons financièrement...

..en faveur de la création et du maintien de places en foyer et d'emplois adaptés, dans la formation continue de professionnels de la santé et dans la recherche et le développement de nouveaux moyens auxiliaires et de nouvelles thérapies.

Nous informons et sensibilisons...

..au travers de notre magazine d'information MERCI, de spots d'information, de matériel pédagogique à l'intention des écoles suisses et de la diffusion d'informations à l'occasion de colloques.

Bienvenue sur Cerebral ACTIVE!

Afin que les familles comptant un membre handicapé moteur cérébral puissent profiter pleinement et ensemble de leur temps libre, nous leur proposons un large éventail d'offres de loisirs. Retrouvez sur la page **cerebral.ch/cerebral-active** l'accès à notre carte interactive. En quelques clics seulement, vous pourrez naviguer entre les offres proposées, ainsi que découvrir en détail les domaines dans lesquels nous nous engageons et les activités rendues possibles grâce à notre soutien.

Vous pouvez aussi télécharger l'application Zappar sur Google Play ou dans l'AppStore. Une fois l'appli téléchargée, il suffit de l'ouvrir et de braquer l'appareil photo de votre smartphone sur la carte.



Pourquoi nous dépendons des dons

La Fondation Cerebral finance ses activités presque exclusivement par des dons, des héritages et des legs. Afin de pouvoir continuer à être un partenaire solide et fiable pour les personnes concernées, nous comptons sur le soutien de nos donatrices et donateurs.

Un don est une forte preuve de confiance. C'est pourquoi nous utilisons de façon extrêmement consciencieuse et responsable les fonds qui sont mis à notre disposition. Pour ce faire, nous appliquons un système de contrôle interne et nous soumettons en outre une fois par an à un contrôle ordinaire externe. Cela nous permet de satisfaire à tout moment à nos propres exigences en matière de transparence.

La Fondation Cerebral est reconnue par la ZEW (Service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique collectant des dons) comme une organisation de bienfaisance. La surveillance du Département fédéral de l'intérieur conformément à l'art. 84 CC ainsi que le contrat de prestations passé avec l'Office fédéral des assurances sociales conformément à l'art. 74 LAI constituent des instances de contrôle externe supplémentaires.

Le rapport d'exercice annuel et les comptes annuels peuvent être consultés sur Internet: **cerebral.ch/publications**

Le respect de la vie privée de nos donatrices et donateurs est extrêmement important pour nous. C'est pourquoi nous ne transmettons aucune donnée à quelque autre organisation ou tierce personne que ce soit.



**Votre don en
bonnes mains.**

Comment faire un don?

Don individuel

La façon la plus simple de soutenir directement les personnes atteintes d'un handicap moteur cérébral. Nous utilisons votre don là où le besoin d'aide est le plus urgent.

Don lié au décès d'un proche

Après la perte d'un être cher, nombreux sont ceux qui trouvent réconfortant de venir en aide à des personnes défavorisées. En faisant un don suite au décès d'un proche, vous posez un signe fort de solidarité avec les personnes handicapées motrices cérébrales.

Testament/legs

De nombreuses personnes veulent faire une bonne action au-delà de leur mort et intègrent donc la Fondation Cerebral dans leur testament. Ce type de don, qui constitue une grande preuve de confiance, est très important pour le travail de la Fondation Cerebral.

Dons à des occasions spéciales

De nombreuses personnes préfèrent se passer de cadeaux et, à l'occasion d'anniversaires ou d'événements spéciaux, soutenir ceux pour qui la vie n'est pas facile tous les jours. Les dons faits à la Fondation Cerebral bénéficient directement aux personnes concernées.

Dons versés par des entreprises / fondations

Les entreprises disposent de différentes possibilités pour soutenir la Fondation Cerebral et s'engager ainsi en faveur des personnes handicapées. De nombreux projets peuvent être financés directement, et des coopérations sont également envisageables.

Fonds de dépannage

Une aide rapide en cas d'urgence – le fonds de dépannage sert lorsqu'il faut rapidement trouver une solution à des obstacles ou problèmes imprévus. Pour un soutien ciblé et temporaire.

Fonds mobilité

Le fonds mobilité sert au soutien spécifique de projets de mobilité. Il s'agit de faciliter la vie quotidienne des personnes concernées et, par conséquent, leur participation à la vie sociale.

Possibilités de paiement

Compte postal	80-48-4
IBAN	CH53 0900 0000 8000 0048 4
Compte bancaire UBS	235-90735950.1 BC 235
IBAN	CH89 0023 5235 9073 5950 1

Ou bien utilisez le bulletin de versement ci-joint.

Les dons à des organisations d'utilité publique donnent droit dans la plupart des cantons à des réductions d'impôts.

Merci beaucoup pour votre don!



Unterschrift
Luzern, 2. September 2013

- 1. Als Willensvollstreckung ernenne ich Markus Huber, Wf. 6003 Luzern, Bahnhofstrasse 12, sollte er das Amt ablehnen, ernenne ich meinen Anwalt Dr. iur. Mustermann als Vorgesetzter meines letzten Willens.
- 2. Als Willensvollstreckung ernenne ich Markus Huber, Wf. 6003 Luzern, Bahnhofstrasse 12, sollte er das Amt ablehnen, ernenne ich meinen Anwalt Dr. iur. Mustermann als Vorgesetzter meines letzten Willens.
- 3. Als Willensvollstreckung ernenne ich Markus Huber, Wf. 6003 Luzern, Bahnhofstrasse 12, sollte er das Amt ablehnen, ernenne ich meinen Anwalt Dr. iur. Mustermann als Vorgesetzter meines letzten Willens.
- 4. Als Willensvollstreckung ernenne ich Markus Huber, Wf. 6003 Luzern, Bahnhofstrasse 12, sollte er das Amt ablehnen, ernenne ich meinen Anwalt Dr. iur. Mustermann als Vorgesetzter meines letzten Willens.
- 5. Als Willensvollstreckung ernenne ich Markus Huber, Wf. 6003 Luzern, Bahnhofstrasse 12, sollte er das Amt ablehnen, ernenne ich meinen Anwalt Dr. iur. Mustermann als Vorgesetzter meines letzten Willens.
- 6. Als Willensvollstreckung ernenne ich Markus Huber, Wf. 6003 Luzern, Bahnhofstrasse 12, sollte er das Amt ablehnen, ernenne ich meinen Anwalt Dr. iur. Mustermann als Vorgesetzter meines letzten Willens.
- 7. Als Willensvollstreckung ernenne ich Markus Huber, Wf. 6003 Luzern, Bahnhofstrasse 12, sollte er das Amt ablehnen, ernenne ich meinen Anwalt Dr. iur. Mustermann als Vorgesetzter meines letzten Willens.
- 8. Als Willensvollstreckung ernenne ich Markus Huber, Wf. 6003 Luzern, Bahnhofstrasse 12, sollte er das Amt ablehnen, ernenne ich meinen Anwalt Dr. iur. Mustermann als Vorgesetzter meines letzten Willens.
- 9. Als Willensvollstreckung ernenne ich Markus Huber, Wf. 6003 Luzern, Bahnhofstrasse 12, sollte er das Amt ablehnen, ernenne ich meinen Anwalt Dr. iur. Mustermann als Vorgesetzter meines letzten Willens.
- 10. Als Willensvollstreckung ernenne ich Markus Huber, Wf. 6003 Luzern, Bahnhofstrasse 12, sollte er das Amt ablehnen, ernenne ich meinen Anwalt Dr. iur. Mustermann als Vorgesetzter meines letzten Willens.

Erklären Sie mir, was das bedeutet, und unterschreiben Sie es.
Musterfrau als Vorgesetzter meines letzten Willens

Faire un geste: avec un héritage ou un legs

Dans notre activité, les héritages et les legs jouent un rôle important. Il n'est pas rare que l'on souhaite s'engager en faveur des personnes handicapées, par-delà la mort. Quel qu'en soit le montant, nous considérons les dons effectués dans le cadre de successions comme un cadeau très personnel, que nous traitons avec d'autant plus de respect.

Toute personne souhaitant transmettre toute sa fortune ou une partie de celle-ci à la Fondation Cerebral et, par conséquent, aux enfants et adultes concernés, doit pour ce faire rédiger un testament authentique. En l'absence de ce dernier, la succession est répartie conformément à la loi. S'il n'existe aucun héritier légal, elle revient intégralement à l'État.

Afin de vous aider à régler votre succession, nous avons élaboré un guide sur le testament. Il peut être commandé gratuitement ou téléchargé sur Internet.

C'est très volontiers que notre directeur Thomas Erne vous conseillera personnellement par **téléphone au 031 308 15 15**.

cerebral.ch/publications

S'engager ensemble – partenariats

La Fondation Cerebral initie et développe régulièrement ses propres projets, qu'elle met également elle-même en œuvre. C'est ainsi que dans le domaine des soins aux personnes handicapées motrices cérébrales, nous parvenons fréquemment à détecter des lacunes, et à les combler à temps grâce à nos offres innovantes. Mais pour réaliser et étendre des projets, la Fondation Cerebral dépend de la coopération avec des fondations d'encouragement et des entreprises.

Souhaitez-vous valoriser un anniversaire ou un événement d'entreprise par un engagement à nos côtés? Nous vous conseillons volontiers! Merci de prendre contact avec notre directeur Thomas Erne. Il se fera un plaisir de vous informer sur les projets en cours et/ou prévus, ainsi que sur les multiples possibilités sur mesure qui s'offrent à vous.





Contact

Fondation suisse en faveur
de l'enfant infirme moteur cérébral
Erlachstrasse 14
Case postale
3001 Berne

Téléphone: 031 308 15 15
E-mail: cerebral@cerebral.ch
www.cerebral.ch



Schweizerische Stiftung für das cerebral gelähmte Kind
Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
Fondazione svizzera per il bambino affetto da paralisi cerebrale

